



ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PEONE

VU le Code de la Route et notamment les articles R44, R225 et R2125-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L 2212-1, L2212-2, L 2212-4, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3,
VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de l'Entreprise Eleis qui sollicite l'occupation du domaine public afin de procéder à des travaux pour le compte d'ENEDIS à Valberg, Rue de l'Entasse.
CONSIDERANT qu'il convient de répondre favorablement à cette demande pour permettre la réalisation des travaux et qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité publique tant au niveau des biens que des personnes, ainsi que le bon déroulement des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1er : L'Entreprise Eleis est autorisée à occuper le domaine public à partir du Mardi 2 Septembre 2025 7 heures au Vendredi 17 Octobre 2025 17 heures Rue de l'Entasse à Valberg afin de procéder à des travaux d'enfouissement de réseaux HTA/BT et la pose de compteur et branchement aux réseaux pour le compte d'ENEDIS.

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier. L'Entreprise veillera à maintenir la circulation sur une voie de circulation en sens alternés par feux tricolores de jour et de nuit.

L'Entreprise chargée des travaux devra veiller à assurer la sécurité des tiers, une signalétique adéquate sera faite en amont et en aval du chantier.

ARTICLE 2 : L'Entreprise sera et demeurera responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 3 : A tout moment le chantier pourra être suspendu, si son déroulement est susceptible d'allonger la durée de perturbation, ou si les injonctions données à l'Entreprise ne sont pas suivies d'effet, pour ce qui concerne les règles de sécurité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Péone-Valberg,
- Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Péone, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à PEONE, le 4 Juillet 2025.

LE MAIRE,

Guy AMMIRATI

